

Rapport d'activité

2022



SMET Meuse
43 rue du Rattentout
55320 Dieue-sur-Meuse
03 29 87 29 84

Directeur de la publication : Dominique MOUSSA
Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photo : SMET Meuse -
freepik.com - canva.com

Etabli conformément au décret n°2015-1827 du 30
décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public d'élimination des
déchets ménagers

Sommaire

Focus sur l'année 2022	4
Présentation du SMET	6
Gestion des DMA	10
Ordures ménagères	12
Recyclables	14
Déchetteries	16
Evolution des DMA	19
Prévention des déchets	20
Éléments financiers	22
Marchés publics	24
Glossaire	25

BIENVENUE DANS MON JARDIN AU NATUREL

En 2022, pour la première fois, le SMET s'est associé au CPIE de Bonzée ainsi qu'à Meuse Nature Environnement et à l'Ecomusée d'Hannonville pour l'événement Bienvenue dans mon jardin au naturel. Organisé chaque année au mois de juin, il est l'occasion pour des particuliers d'ouvrir les portes de leur jardin et de partager leurs bonnes pratiques. 1000 visiteurs ont participé à cette édition, qui comptait 2 fois plus de jardins ouverts au public que la précédente.



LANCEMENT DES NOUVELLES FILIÈRES REP

Au deuxième semestre, de nouvelles filières de Responsabilité Elargie du Producteur ont vu le jour et ont commencé à être déployées en déchetterie, notamment la filière des outils du peintre, et celle des articles de sport et de loisir sur certaines déchetteries.



PARTAGE D'EXPERIENCE SUR LA GESTION DES DECHETS VERTS

La commune de Belrupt-en-Verdunois a ouvert ses portes aux élus du SMET et des commissions environnement des collectivités adhérentes pour présenter les solutions mises en place pour la gestion de proximité des déchets verts : composteurs de quartier, prestation de broyage pour les particuliers, plateforme de compostage, distribution de feuilles mortes pour le paillage... 22 intéressés sont venus échanger, partager, et piocher des bonnes idées à adapter sur leur territoire.



APPLICATION SMET AU TRI

Comment communiquer sur les consignes de tri, les jours de collecte, l'ouverture de la déchetterie, en permettant aux usagers d'être toujours à la pointe de l'actualité ? Le SMET a répondu à ce challenge en lançant début 2022 son application SMET au tri. Avec une base de données de déchets mise à jour quotidiennement et un fonctionnement hors ligne possible, l'outil a déjà séduit de nombreux Meusiens.



l'année 2022



PARTENARIAT ACTÉ AVEC LE SYVALOM

Fin 2022, le comité syndical du SMET a validé la formation d'une entente avec le SYVALOM et le SDED 52 pour le tri de nos recyclables, jusqu'ici traités sur le centre de PAPREC Dieulouard (54). Cette entente se concrétisera à compter de 2024, et s'inscrit dans le cadre plus large d'un potentiel rapprochement entre le SMET et le SYVALOM pour le traitement de nos OMR par l'Unité de Valorisation Energétique de La Veuve (51).

TROISIÈME JOURNÉE DES GARDIENS

Le rendez-vous annuel des techniciens environnement et gardiens de déchetterie s'est tenu cette année le 17 novembre. Le programme initial prévoyait une visite du centre d'enfouissement de Montois, mais s'est vu bousculé par la météo. La journée a donc été rythmée par une présentation de SUEZ, puis une après-midi riche d'échanges sur les développements à venir de la filière "non recyclable", notamment par rapport à la mise en place sur les prochaines années de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur).



ETUDE INTER DEPARTEMENTALE

2022 a marqué le lancement d'une étude regroupant les départements de l'Aisne, les Ardennes, la Marne, la Meuse, l'Aube et la Haute-Marne pour identifier des pistes d'optimisation des schémas de traitement grâce à des mutualisation entre syndicats. Concernant 2.000.000 d'habitants, la première phase de l'étude a permis d'établir l'état des lieux des installations de traitement et d'estimer les flux de déchets à horizon 2030.

Présentation du SMET

Créé en juin 2014, le SMET (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets) est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes afin de :

- Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets
- Maîtriser les flux et leurs coûts
- Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets
- Aider les collectivités à répondre aux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets.

Le siège social du SMET se situe sur la commune de Dieue-sur-Meuse, à 15km au Sud de Verdun.

2010 - 2013

Etude d'optimisation réalisée pour 24 EPCI
Présentation du projet de syndicat en préfecture
Rédaction des statuts. Elaboration du 1er PLP

2014

Arrêté préfectoral portant sur la création du SMET
Transfert des contrats de traitement

2018

Démarrage des nouveaux marchés mutualisés
Mise en place d'un CARDEC. Fin du PLP, démarrage du PLPDMA

2019

Campagne de caractérisation des bennes tout-venant
Adhésion de la CA du Grand Verdun

2022

Sortie de la CC des Portes de Meuse au 31.12.2022

COMPÉTENCES

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

La compétence **Etudes** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.

La compétence **Traitement** a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser le coût des marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.

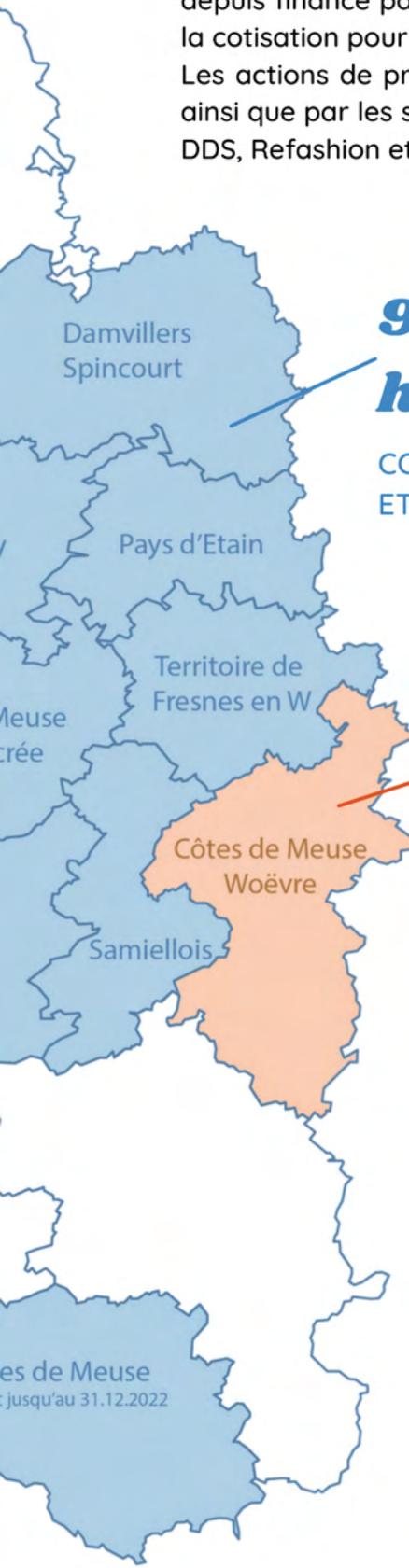


PREVENTION

Les actions de prévention du SMET, ainsi que le poste de chargé de prévention, étaient financés de juillet 2018 à juillet 2021 par un CARDEC (contrat avec l'ADEME).

Ce contrat ayant pris fin en juillet 2021, le financement du poste de chargé de prévention est depuis financé par une cotisation des adhérents à la compétence traitement du SMET, incluse à la cotisation pour frais de fonctionnement.

Les actions de prévention et de communication sont en partie financées par cette cotisation, ainsi que par les soutiens à la communication versés par les éco organismes Eco Systèmes, Eco DDS, Refashion et Ecomobilier.



95 475
habitants

COMPÉTENCES ÉTUDES
ET TRAITEMENT

5 977
habitants

COMPÉTENCE ÉTUDES
UNIQUEMENT

PLPDMA

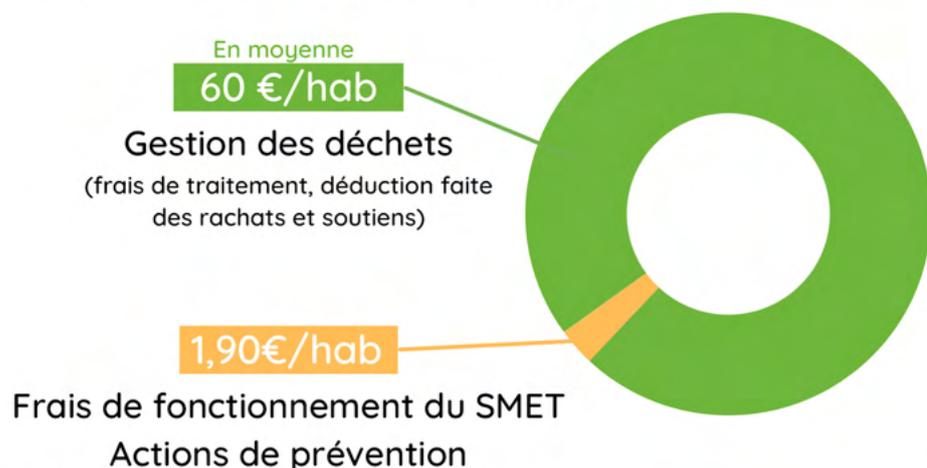
Le SMET s'est engagé à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le compte de ses collectivités adhérentes à la compétence Traitement.

Le PLPDMA est devenu une obligation réglementaire dont l'objectif principal est de réduire à la source la production des DMA (-15% entre 2010 et 2030).

Le PLPDMA actuellement en cours s'étend sur la période 2018 - 2024 et s'organise autour de 4 axes et 12 actions clés.

FINANCEMENT DES SERVICES

Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérentes. Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.



ORGANES CONSULTATIFS ET DÉCISIONNELS

Le Comité Syndical est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de 14 délégués élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre.

Le Président et les Vice-présidents mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical.

Le Bureau prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de cinq délégués membres du Comité Syndical.

M. Moussa

Président

M. Goeuriot

1er Vice-président

Mme Antoine

2ème Vice-présidente

M. Pichavant

3ème Vice-président

COMMISSIONS

Etudes ● Traitement ● Prévention ● Ouverture des plis ● Appel d'offres

EPCI	Délégués	Suppléants
CC Argonne Meuse	OLIVIER Hélène	JADOUL Sébastien
CC du Territoire de Fresnes en W.	MOUSSA Dominique	ALEXANDRE Didier
CC de l'Aire à l'Argonne	OBARA Sylvain	RAMAND Thierry
CC de Damvillers Spincourt	ANTOINE Jocelyn	BOURTEMBOURG Luc
CC des Portes de Meuse (adhérent jusqu'au 31.12.2022)	LAMBERT Sébastien	KARP Dominique
CC du Pays d'Etain	MALAIZE Philippe	MEUNIER Christophe
CC du Samiellois	COLIN Jean-Paul	PARROT Joël
CC du Samiellois	PICHAVANT Pascal	VALLOIRE Jean-François
CC Val de Meuse Voie Sacrée	GILSON Bernard	MINUTO David
CA du Grand Verdun	DURET Jean-Luc	PONCELET Michel
	DEHAND Philippe	ROUARD Guillaume
	GOEURIOT Bernard	RICHARD Julia
	HENRY Philippe	BROCHET Quentin
CC Côtes de Meuse-Woëvre	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul

LE SMET AU QUOTIDIEN

M. Nicot

Directeur

Mme Verdun

Secrétaire comptable

Mme Peduzzi

Chargée de prévention

Mme Vallance

Chargée de traitement



Déploiement de nouvelles filières

Accompagnement pour les actions prévention



Résolution des problèmes de transport



Suivi des tonnages et des dépenses de gestion des déchets



Accompagnement technique
Veille réglementaire

SMET

EPCI



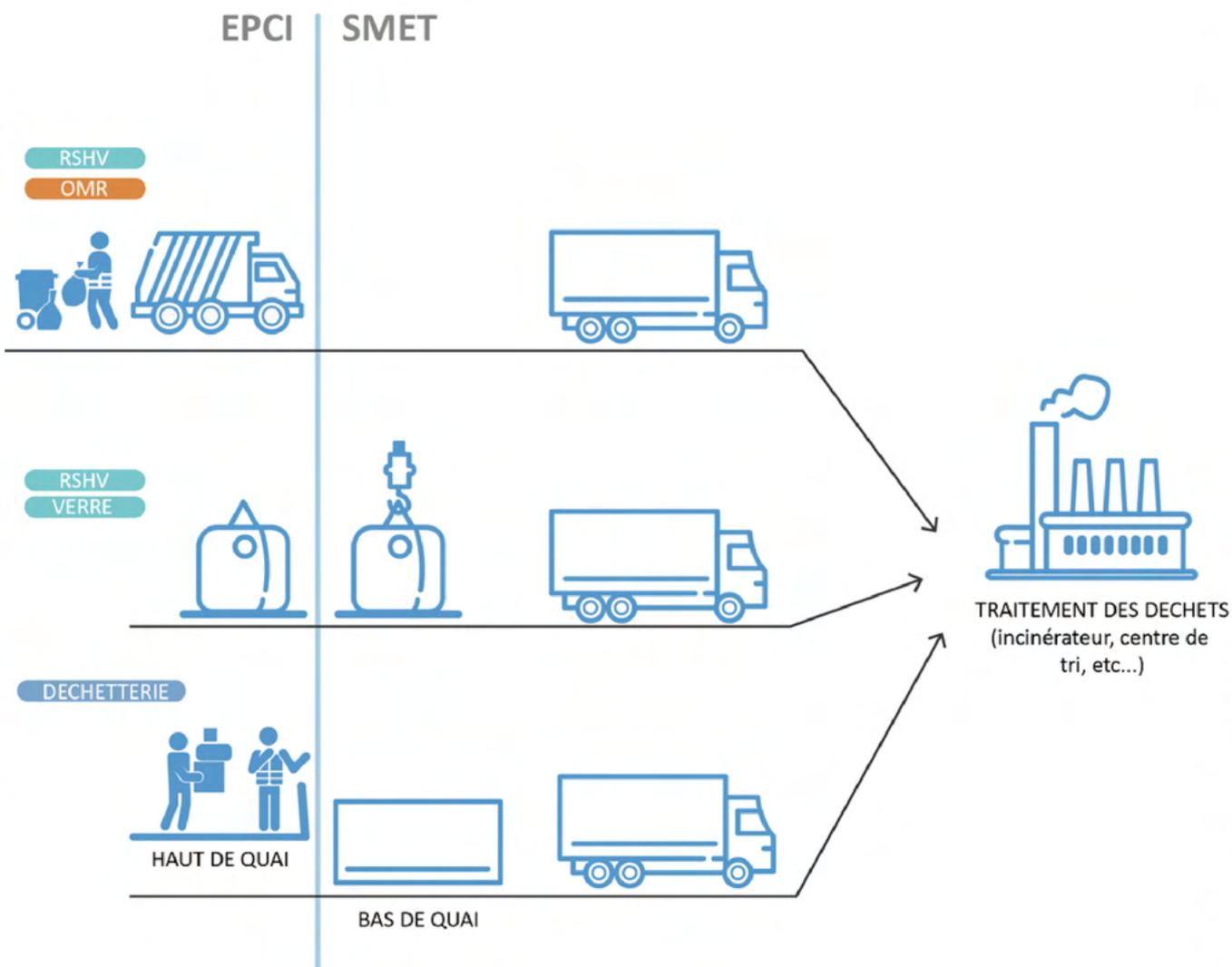
Signalement des dysfonctionnements



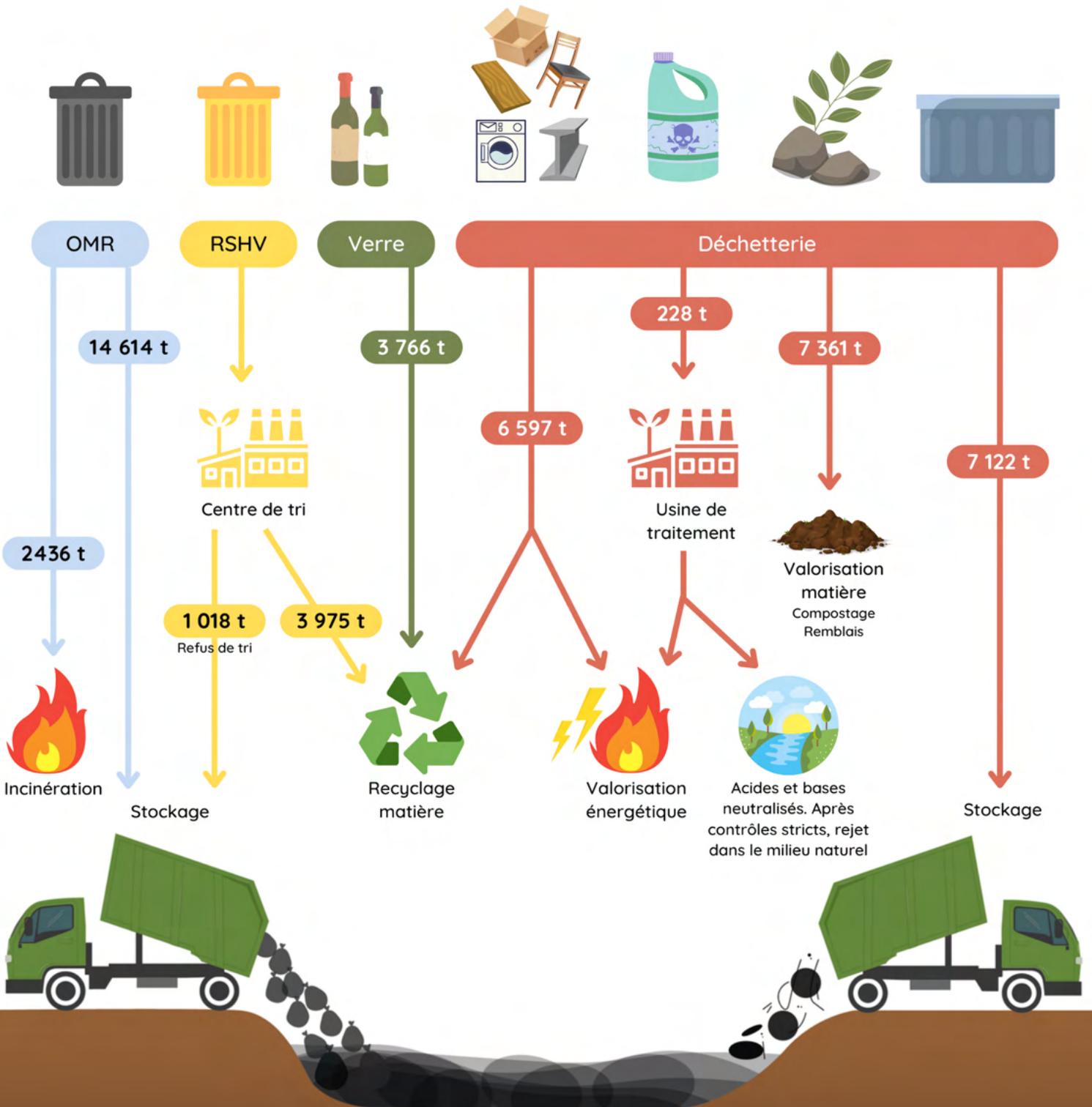
Besoins et suggestions

Gestion des DMA

PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SMET



Tonnages et modes de traitement



Ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), couramment appelées "poubelle noire", désignent la partie des déchets qui reste après les collectes sélectives.

Ces dernières années, la production d'OMR a eu tendance à diminuer et il est indispensable de continuer sur cette voie car les capacités d'enfouissement dans la région Grand Est vont être fortement réduites (PRPGD).

Pour permettre cela, la redevance incitative (RI) peut être un outil efficace. La RI est une REOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité d'OMR produite (nombre de levées). La majorité des collectivités rurales meusiennes ont basculé vers ce mode de financement qui leur permet d'obtenir les ratios d'OMR les plus bas.

ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) exploitée en mode bioréacteur avec +75% de valorisation énergétique du biogaz produit ou **UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères)**

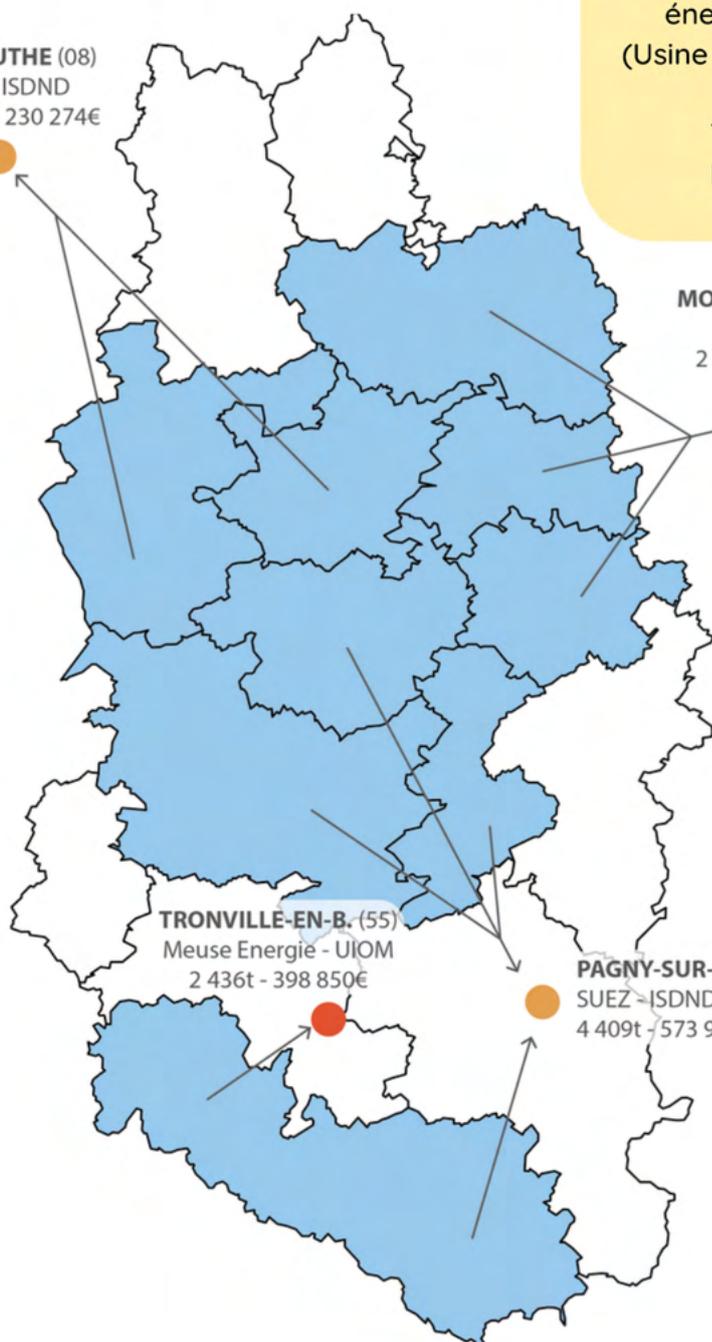
Tonnage traité en 2022 : **17 050 t**
Montant annuel des prestations :
2 570 844€ TTC

SOMMAUTHE (08)
SUEZ - ISDND
7 402 t - 1 230 274€

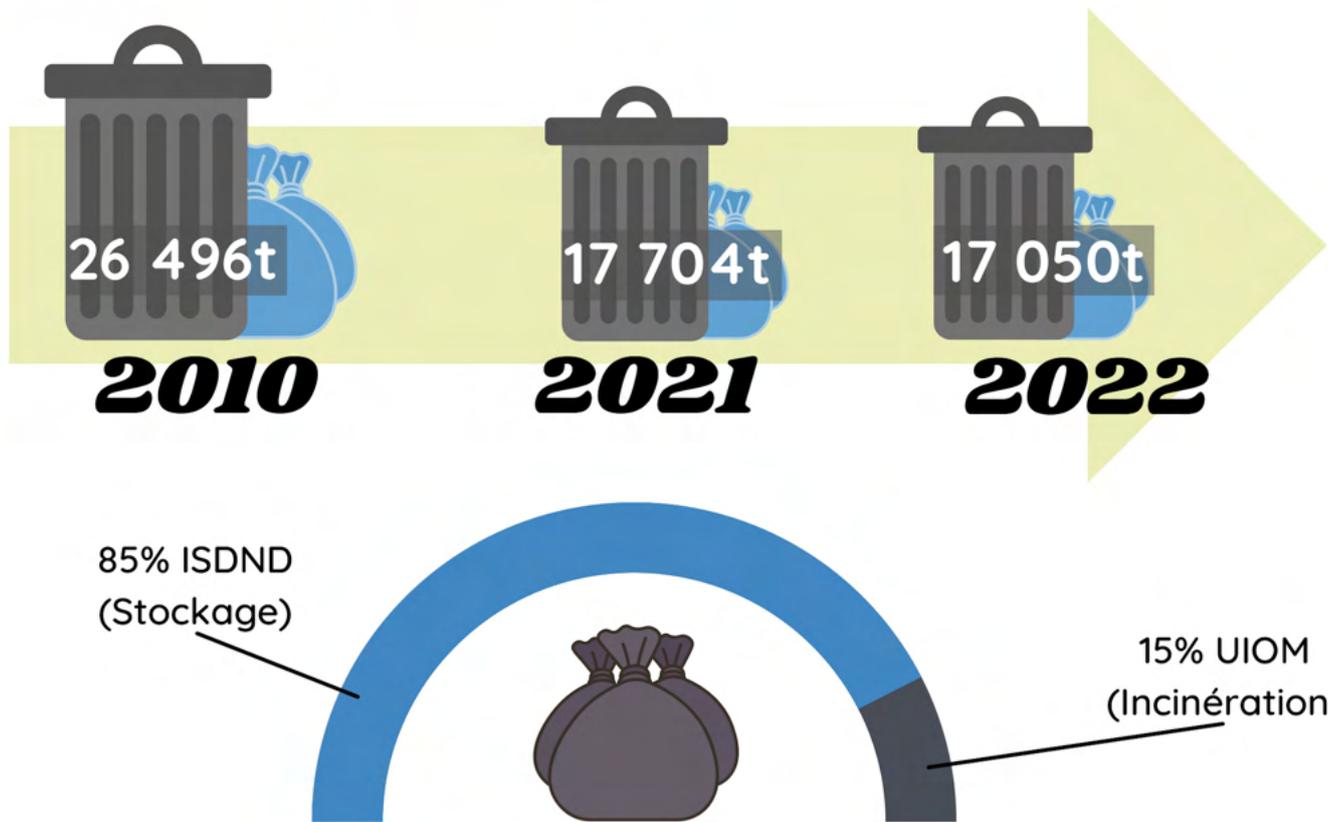
MONTOIS-LA-M. (57)
SUEZ - ISDND
2 803t - 367 766 €

TRONVILLE-EN-B. (55)
Meuse Energie - UIOM
2 436t - 398 850€

PAGNY-SUR-M. (55)
SUEZ - ISDND
4 409t - 573 954€



ÉVOLUTION DES TONNAGES



Ration annuel par habitant : 179 kg

Coût aidé du traitement des OMR : 27,1 €TTC/hab/an

FOCUS SUR LA TGAP

Le coût de traitement des déchets ultimes comprend une taxe basée sur le principe du "pollueur payeur".

Cette taxe est proportionnelle à la quantité de déchets enfouis ou incinérés, et augmente d'année en année, impactant directement le coût de gestion des déchets.

Elle est passée de 30€ à 40€/t entre 2021 et 2022 pour les ISDND. En 2025, la TGAP devrait être pour ces mêmes sites de 65€/t!

L'objectif d'une telle mesure est de favoriser de nouvelles filières de recyclage en les rendant plus compétitives.



Recyclables

Le recyclage consiste à réintroduire un déchet directement dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

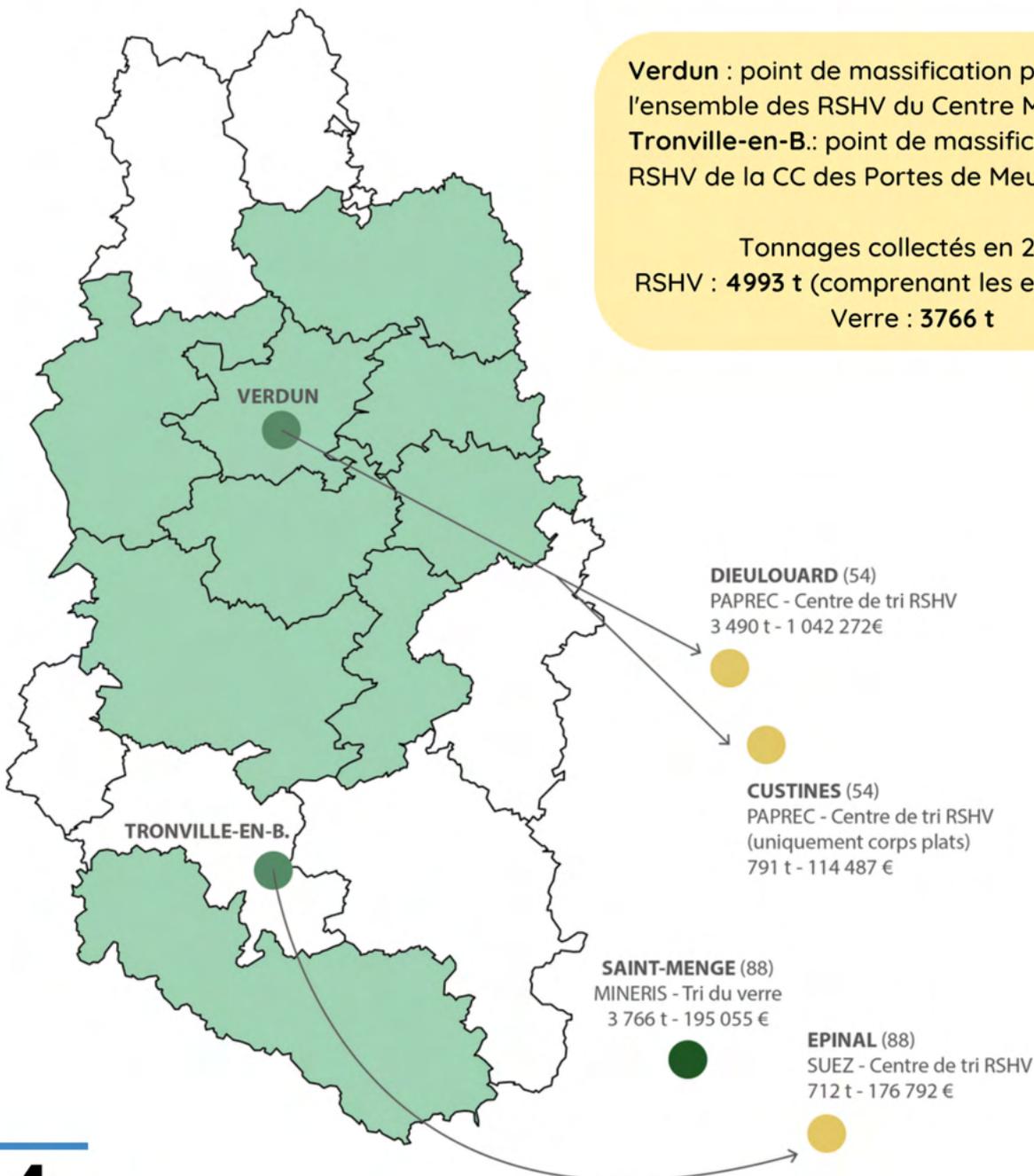
Les RSHV peuvent être collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou en Porte à Porte (PAP) selon les collectivités.

Dans le premier cas, les RSHV sont triés en deux flux distincts : d'une part le papier/cartonnette et d'autre part les emballages (conserves, bouteilles, plastiques et briques alimentaires).

Dans le cadre de la collecte en PAP, le plus souvent les RSHV ne sont pas séparés par l'utilisateur. Leur gestion se révèle alors plus coûteuse en centre de tri.

Au global sur l'année 2022, 3975 tonnes de RSHV (hors erreurs de tri) ont été collectées puis amenées sur l'un des deux quais de transfert (identifiés sur la carte) afin de limiter les transports routiers jusqu'au centre de tri.

Le verre usagé est capté exclusivement en PAV et est ensuite envoyé sur le site de Mineris à Saint-Menge.



ÉVOLUTION DES TONNAGES

Pour les RSHV, tonnage après retrait des erreurs de tri.



Ratio à l'habitant en 2022 : 41 kg de RSHV, 39kg de verre et 11 kg d'erreurs de tri.

Coût aidé de la collecte en PAV et du traitement des RSHV : 18,2 €TTC/hab/an.

Coût aidé de la collecte et du traitement du verre : 2,1 €TTC/hab/an.

Les difficultés d'écoulement des matières triées perdurent, avec des prix de rachat historiquement bas pour les JRM et les gros de magasins.

Les rachats des autres matériaux (dont le verre) sont perçus directement par les EPCI. Il en est de même pour les recettes de CITEO.

LES ERREURS DE TRI

Quel que soit le type de collecte, le SMET respecte la norme AFNOR XP-X30473 relative à l'échantillonnage amont des déchets recyclables en centre de tri. En 2022, 129 caractérisations ont été effectuées afin d'établir des clés de répartition des tonnages de matériaux sortant du centre de tri.

Lors de ces caractérisations, des erreurs de tri récurrentes, également appelées refus de tri, ont été constatées.

En 2022, on enregistre 1018 tonnes de refus de tri, soit un taux de refus moyen de 20% pour les RSHV.

Un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation des recyclables. D'où l'intérêt pour les collectivités de poursuivre la sensibilisation des usagers sur le devenir des déchets et notamment de rappeler l'attitude à adopter en cas de doute sur le tri.

Début 2022, le SMET a développé une application incluant un guide du tri, les jours de collecte et horaires de déchetterie de ses collectivités adhérentes : SMET au tri.

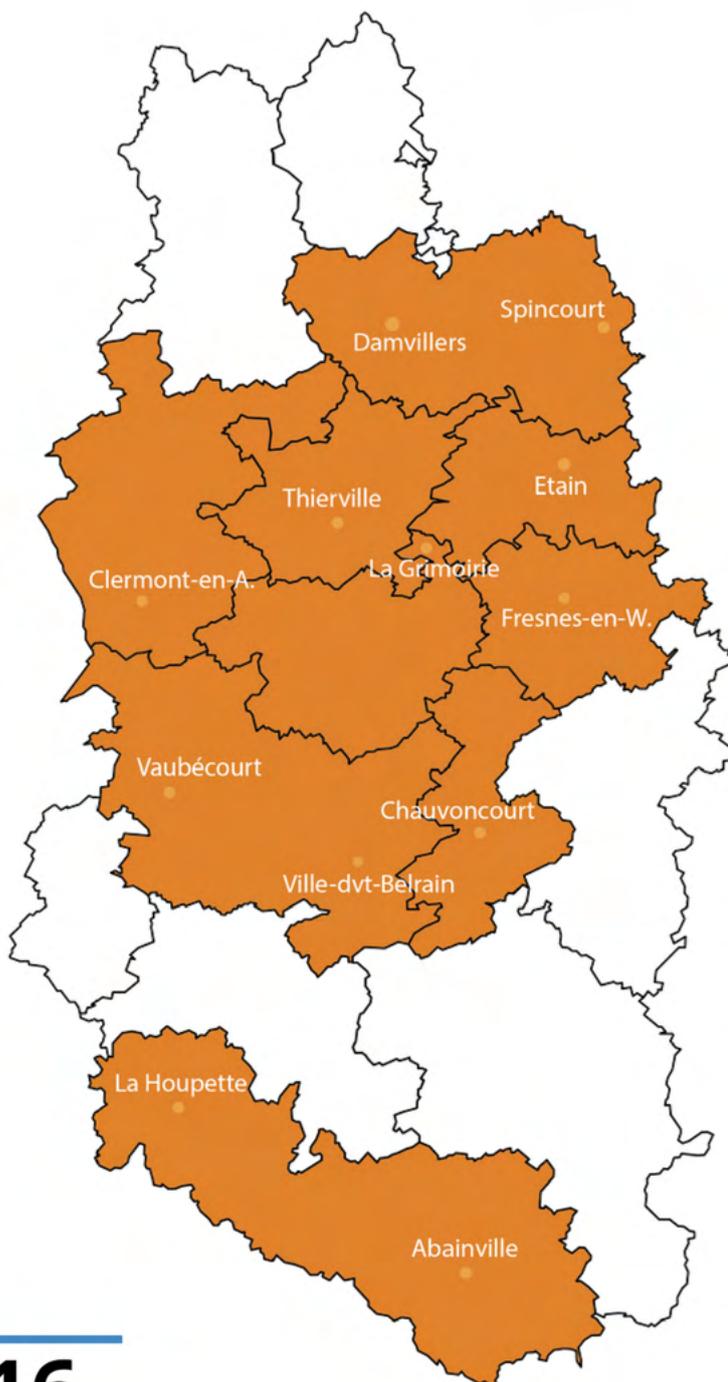


Déchetteries

Au nombre de douze, les déchetteries présentes sur le territoire du SMET ont beaucoup évolué depuis leur création. Maillon essentiel de la gestion des déchets volumineux, elles sont au cœur d'une transformation constante en lien avec les nouvelles filières sous Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). La filière REP est un dispositif qui implique directement les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits.

Elles doivent alors financer ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Généralement, ces producteurs choisissent de s'organiser collectivement dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

En adhérent à la compétence traitement du SMET, la collectivité transfère la plupart de ses conventions REP au syndicat.



Principaux flux en déchetteries

Non recyclable	Déchets verts
Métaux	DEEE
Cartons	Déchets chimiques
Mobilier *	Bois

● Présence du flux antérieure à 2010

● Présence du flux après 2010

*à l'exception de Fresnes en Woëvre et de la Grimoirie

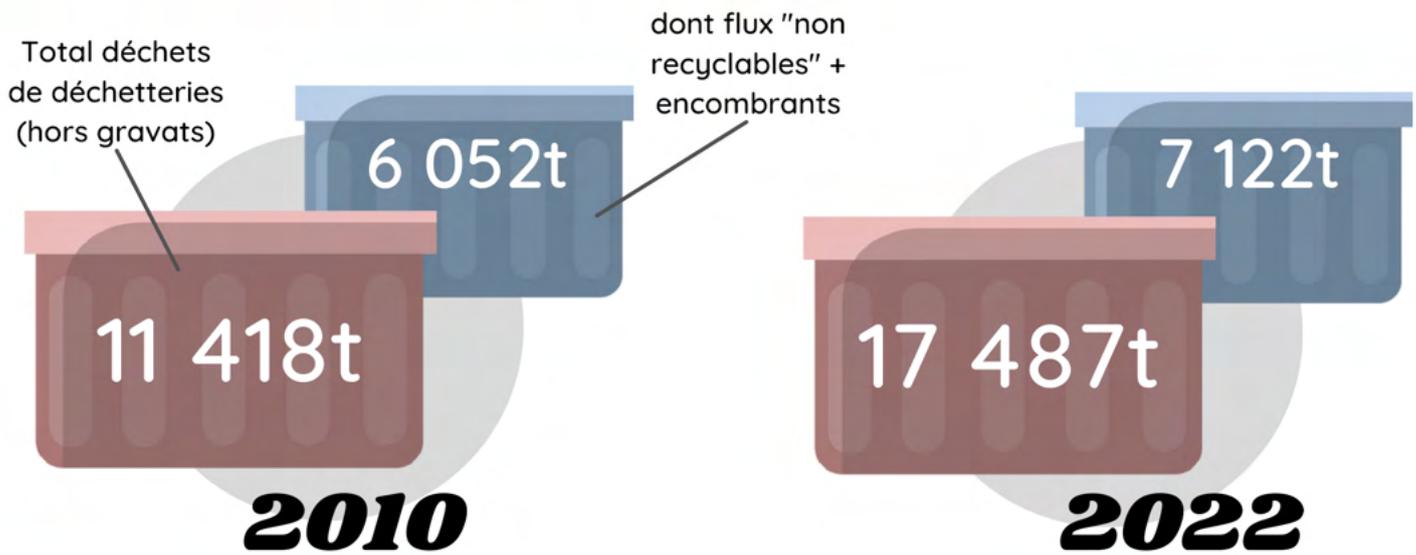
NOUVELLES FILIÈRES

En 2022, 5 déchetteries ont mis en place la nouvelle filière REP "Outillage du peintre".

Pris en charge par l'éco-organisme Eco DDS, ces objets et matières collectés rejoignent la filière de traitement des déchets chimiques.



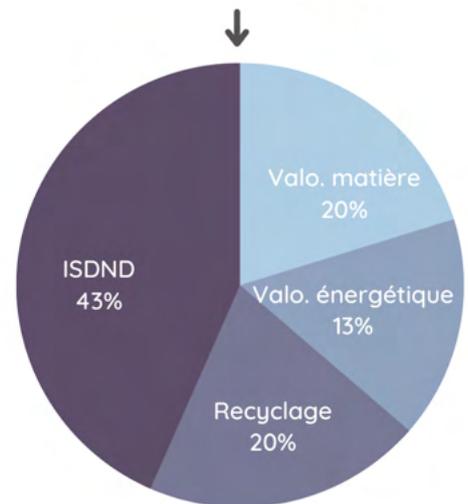
ÉVOLUTION DES TONNAGES



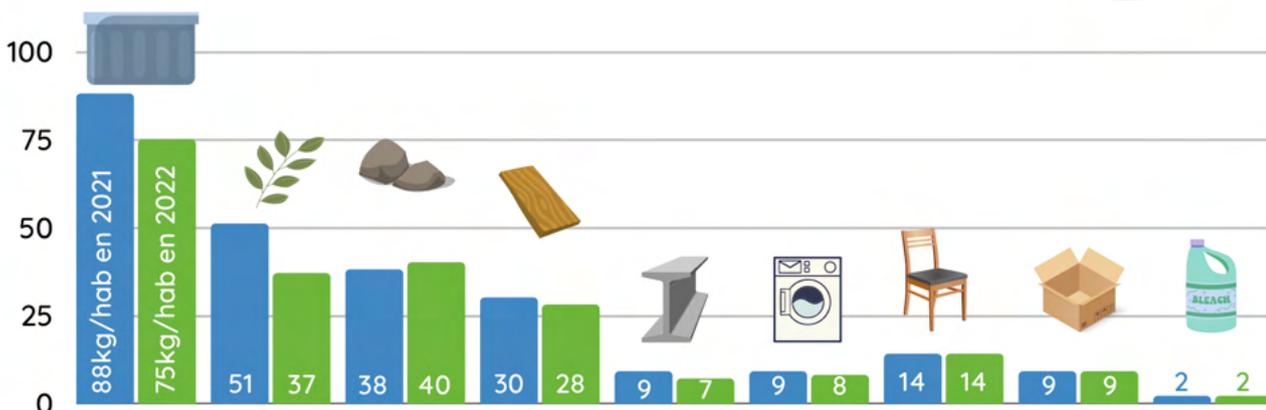
L'apparition de nouveaux flux n'a pas diminué la quantité de déchets enfouis car le tonnage total de déchets repris en déchetterie est en constante augmentation (+53% en 10 ans). Cette progression est due, entre autres, au développement de la TI qui a entraîné un transfert des OMR vers les déchetteries.

Ratio annuel par habitant : 185 kg/hab/an

Coût aidé des déchets de déchetteries : 19,7 € TTC/hab/an



Evolution 2021 / 2022 :



	Exploitant	Localisation	Tonnage traité	Montant annuel des prestations en K€TTC	Montant annuel des rachats en K€TTC
ISDND Non recyclable	SUEZ	Sommauthe (08)	2 289 t	418 k€	
	SUEZ	Pagny-sur-Meuse (55)	4 832 t	802 k€	
	Total		7 121 t	1220 k€	
Valorisation matière Déchets verts	Décavert	Belleville-sur-Meuse (55)	1 353 t	67 k€	
	Meuse Compost	Gironville /s les Côtes (55)	518 t	32 k€	
	SUEZ	Maxival (54)	159 t	11 k€	
	CETV	Seicheprey (54)	678 t	33 k€	
	EARL PIQUET	Beausite (55)	218 t	18 k€	
	Total		2 926 t	161 k€	
Gravats	Carrière du Wameau	Verdun (55)	1 437 t	36 k€	
	Tri Service Recyclage	Anderny (54)	700 t	3 k€	
	EARL Piquet	Beausite (55)	80 t	0,4 k€	
	Total		4 832 t	39,4 k€	
Métaux (hors batterie)	FOERST	Vaudoncourt (55)	47 t		8 k€
	Fers et Métaux	Regret (55)	247 t		37 k€
	Del Francis	Chauvencourt (55)	254 t		38 k€
	Bruhat	Vitry-le-François (51)	119 t		33 k€
	Poumarat	Chalaines (55)	45 t		6 k€
	Total	600 t			122 k€
Bois	KRONOSPAN	Fameck (57)	1311 t	160 k€	
	Recybois	Virton (BE)	985 t	120 k€	
	CF2P	Lure (70)	381 t	46 k€	
	Total	2 676 t	326 k€		
Carton	PAPREC	Verdun (55)	829 t	137 k€	
Incineration DDS (hors Eco DDS)	CEDILOR	Malancourt-la-Montagne (57)	126 t	204 k€	

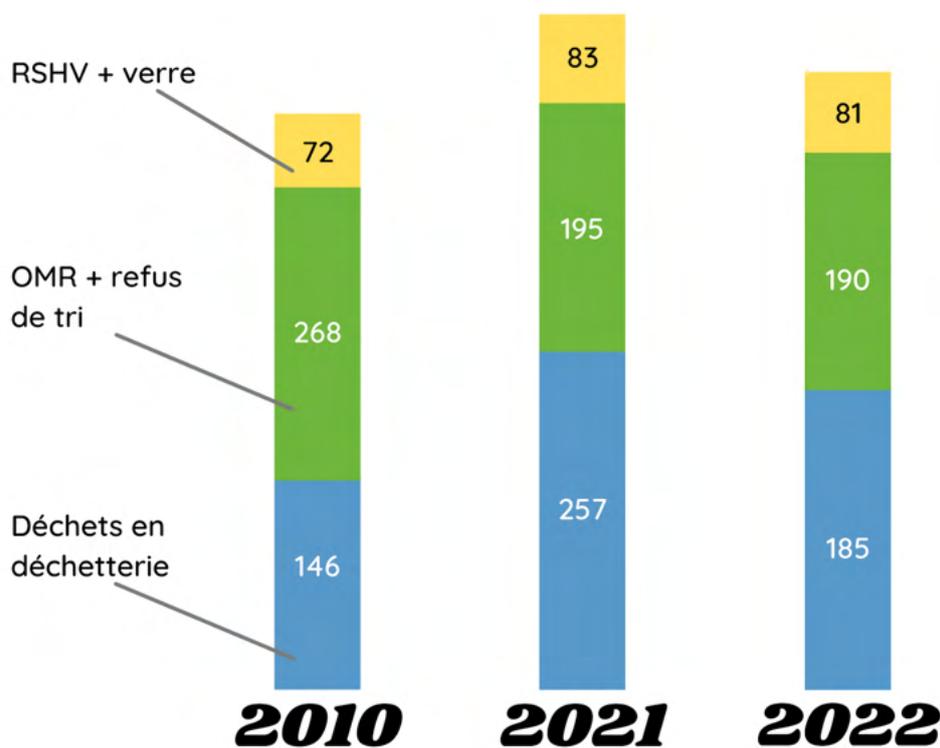
Filière REP	Tonnage collecté	Montant annuel des soutiens opérationnels en K€TTC	Montant annuel des soutiens communication en € TTC
EcoMaison	1363 t	61 k€	à venir
Ecosystem (DEEE, piles et lampes)	777 t	60 k€	2 630 €
Eco DDS	102 t	12 k€	2 945 €
Refashion (textiles)	228,29 t	En 2022, le SMET a soutenu à hauteur de 9 131€ les prestataires de collecte	
Aliapur (pneus)	98,83 t	Coût de la filière = location des cages à pneus (1487€ en 2022)	

Evolution des DMA

La production d'OMR tend à diminuer depuis 2010 au profit des collectes séparées et des déchetteries, permettant ainsi une meilleure valorisation des déchets.

Seulement, la production globale de déchets a tendance à augmenter et la moitié des déchets collectés continuent d'être enfouis. Or, l'enfouissement voit son coût augmenter d'année en année au travers de la TGAP.

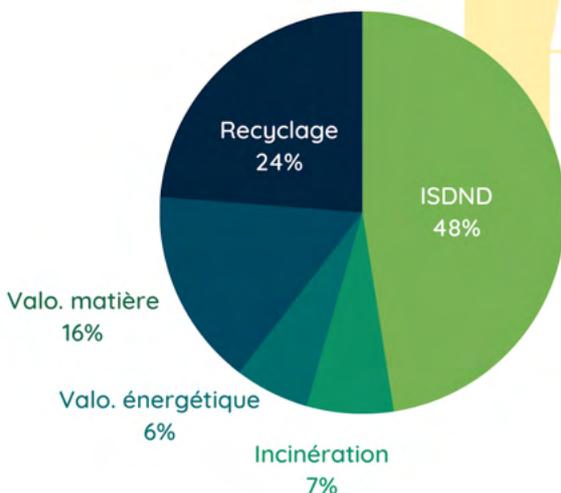
Au-delà des simples considérations économiques, l'enfouissement des déchets est un non-sens puisqu'il représente le gaspillage de ressources naturelles limitées. Etant dépendants de matières premières lointaines, nous entravons nos capacités de résilience. La prévention des déchets, et plus largement l'économie circulaire, apparaissent alors comme des outils indispensables pour inverser la tendance.



Traitement des DMA en 2022

En 2022, 496 kg de DMA/hab ont été collectés en moyenne sur le territoire du SMET (total avec gravats).

A titre indicatif, les moyennes nationales sont à 580kg de DMA/hab/an en 2019 (source : ADEME chiffres clefs, essentiel 2023)



Prévention des déchets

La prévention des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation. La prévention des déchets passe par l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation.

C'est un processus long dans lequel les collectivités ont un rôle à jouer :

- en montrant l'exemple (éco-exemplarité)
- en sensibilisant les usagers aux pratiques respectueuses de l'environnement
- en favorisant les initiatives permettant la pratique du zéro déchet par les foyers

C'est toute l'ambition du PLPDMA porté par le SMET pour le compte de ses EPCI adhérents.

QUATRE GRANDS PRINCIPES



LES RÔLES DU SMET

Le SMET coordonne le PLPDMA des 9 collectivités adhérentes à sa compétences traitement.



Accompagnement des actions des prévention

Aide à la communication



Rédaction et suivi administratif du PLPDMA



Mutualisation des retours d'expérience

Prêt de matériel (pédagogique, sensibilisation, ...)

QUELQUES EXEMPLES

Compostage, textile, couches lavables, tri...

Le SMET intervient sur les territoires des différentes collectivités adhérentes à l'occasion de salons, forums, foires, pour tenir des stands sur la prévention des déchets et ainsi sensibiliser le grand public. La thématique est adaptée à l'événement, et permet de se rappeler que les déchets (et leur réduction) nous concernent tous, tous les jours et partout !



Le SMET coordonne également des campagnes d'achats groupés de composteurs entre collectivités, pour optimiser au mieux les coûts.

Un guide composteur peut également intervenir au sein des établissements souhaitant mettre en place du compostage collectif, pour un diagnostic initial, une formation des référents de site et un suivi du site la première année de fonctionnement.

Après Homo Detritus en 2020, le SMET a reconduit l'édition d'une exposition de sensibilisation nomade. Basée sur 5 photographies de Leonor Lumineau, Fashion Monsters met en lumière les dérives d'une surconsommation textile, et d'objets de manière générale, ainsi que quelques clés pour tenter de la freiner.



Le SMET, en lien avec ses élus et les techniciens des collectivités adhérentes, a conçu une série de 8 banderoles destinées à communiquer des messages de prévention en déchetterie. Ces banderoles seront affichées alternativement dans les différentes déchetteries du territoire.

Les 12 actions du PLPDMA (2018 - 2024)

Gestion de proximité des biodéchets

Compostage individuel
Compostage collectif et autonome
Réseau des guides composteurs
Promouvoir le broyage
Lutter contre le gaspillage alimentaire

Donner une 2^{de} vie aux déchets

Promouvoir le réemploi et la réparation
Communiquer sur les solutions déjà existantes

Actions emblématiques

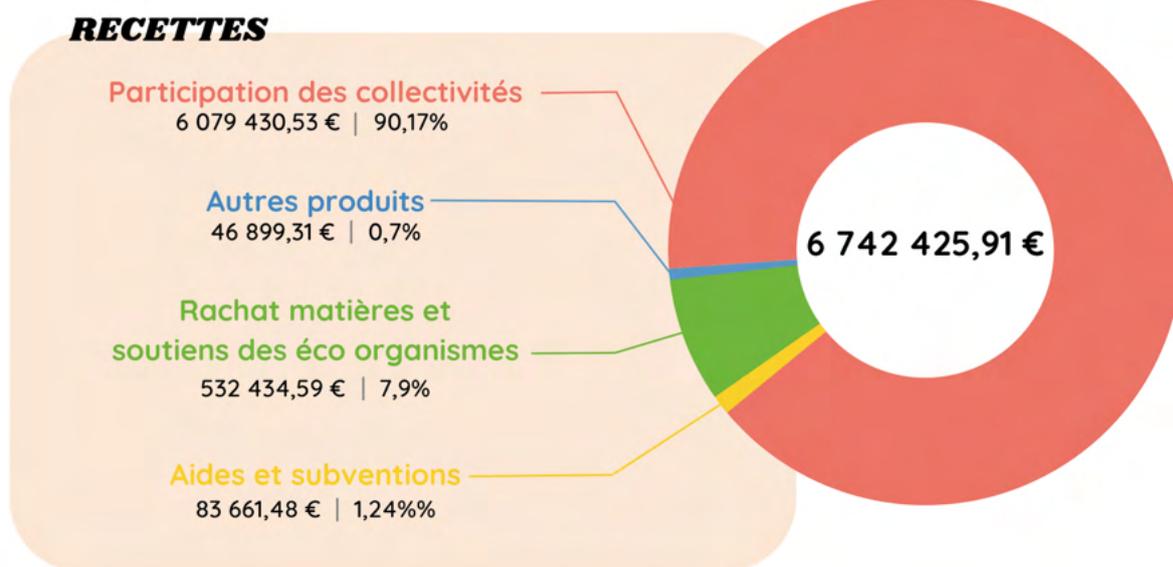
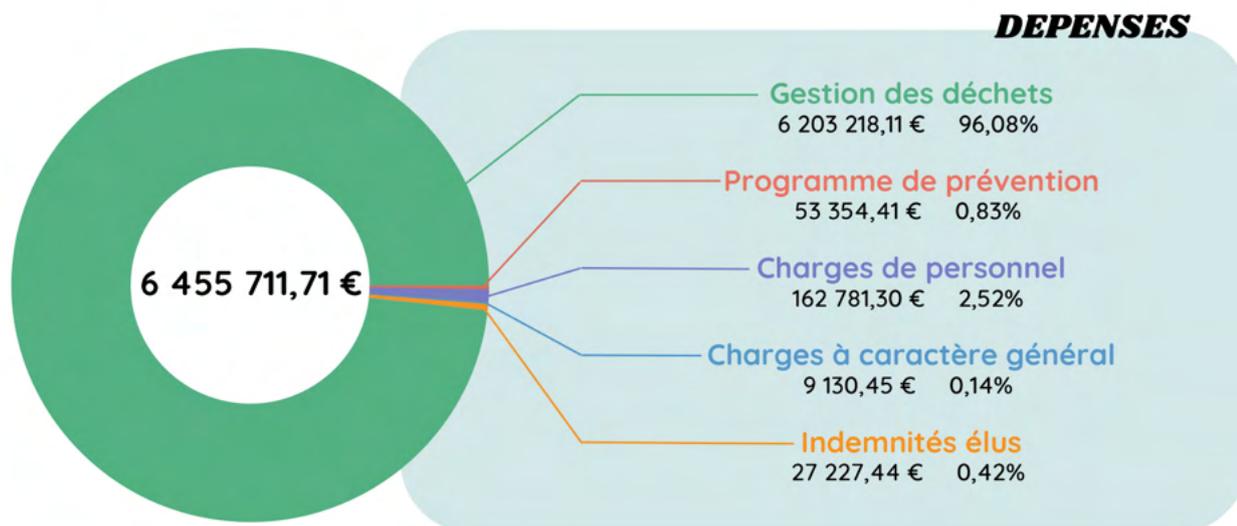
Promouvoir le STOP PUB
Sensibiliser à la réduction des déchets

Eco exemplarité des collectivités

Être éco-exemplaire au bureau
Être éco-exemplaire pendant les événements
Ateliers d'échange des bonnes pratiques

Eléments financiers

FONCTIONNEMENT

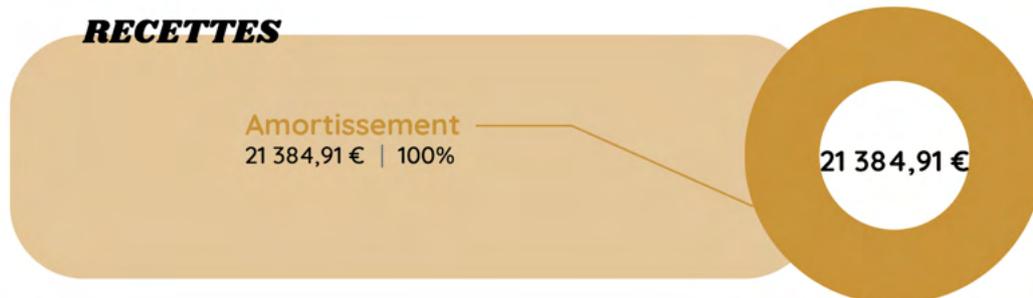
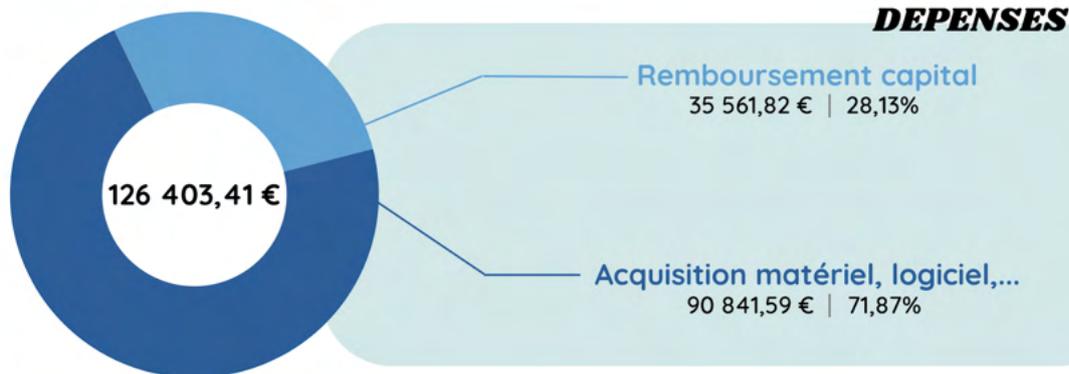


Aides publiques et soutiens reçus :

Subvention pour le CARDEC (ADEME) : 83 661,48€ | Eco-organismes : 88 548 €

	BUDGET	Adm. générale	Prévention	Etudes	Traitement
Total dépenses de fonctionnement (a)	6 455 711,71 €	59 488,95 €	98 888,11€	0 €	6 297 334,66 €
Total recettes de fonctionnement (b)	6 742 425,91 €	70 935,11 €	188 186,82 €	0 €	6 483 303,98 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	286 714,20 €	11 446,16 €	89 298,71 €	0 €	185 969,32 €
Résultat reporté (d ²⁰²¹)	335 778,85 €	32 651,40 €	-52 645,98 €	-166,30 €	355 939,73 €
Résultat cumulé de fonctionnement (d ²⁰²² =c+d ²⁰²¹)	555 044,69 €	44 097,56 €	36 652,74 €	-166,30 €	474 460,69 €

INVESTISSEMENT



	BUDGET	Adm. générale	Prévention	Etudes	Traitement
Total dépenses d'investissement (f)	126 403,41 €	1 037,75 €	802 €	0 €	124 563,66 €
Total recettes d'investissement (g)	88 833,27 €	96,10 €	817,15 €	0 €	87 920,02 €
Résultat de l'exercice (h=g-f)	-37570,14 €	-941,65 €	15,15 €	0 €	-36 643,64 €
Résultat reporté (d ²⁰²¹)	-7 448,36 €	620,56 €	3 800,95 €	0 €	-11 869,87 €
Résultat clôture (i ²⁰²² =h+i ²⁰²¹)	-45 018,50 €	-321,09 €	3816,10 €	0 €	-48 513,51 €
Résultat cumulé (d ²⁰²² +i ²⁰²²)	510 026,19 €	43 776,47 €	40 468,84 €	-166,30 €	425 947,18 €

MATRICE DES COÛTS

Ces données sont issues de la matrice des coûts du SMET validée en 2023 par l'ADEME. Le coût complet correspond à l'ensemble des charges sur l'année 2022. Le coût aidé est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les recettes de l'année 2022.

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Textiles	Biodéchets	Total
Coût aidé TTC (en K€)	2 628	196	1 191	1 876	0.06	3	5 895
Coût aidé HT (€/hab)	25,9	1,9	17	17,8	-	0,12	56,4
Coût aidé HT (€/t)	204,9	49,6	320	97,1	0,3	66	123,7

Ci-dessous le coût complet par étape technique (en €HT).

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Textiles	Biodéchets	Total
Prévention	32 969	1 431	2 702	20 072	99		57 273
Collecte	43 730	184 886	151 926		9 131		389 674
Transit / transport	204 131		193 505	806 385			1 204 021
Tri / conditionnement			786 804	19 383			806 187
Compostage				81 213		3 106	84 319
Incinération	73 329						73 329
Valo. matière/énergie				143 179			143 179
Stockage des déchets non dangereux	2 021 238		129 129	842 681			2 993 049
Gestion des inertes				19 275			19 275
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				129 688			129 688
Total	2 375 398	186 318	1 264 067	2 061 877	9 231	3 106	5 899 996

MARCHES PUBLICS

TRAITEMENT

Traitement des biodéchets collectés sur la CA du Grand Verdun
Attributaire Décavert

Exploitation du centre de transfert de la Grimoirie
Attributaire SUEZ RV Nord Est

ETUDES

Complément mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre de transfert
Attributaire ANETAME

Glossaire

ADEME	Agence de la transition écologique	ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
CA	Communauté d'Agglomération	OMA	Ordures Ménagères Assimilées (OMR + recyclables)
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Economie Circulaire	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, couramment appelées "poubelle noire"
CC	Communauté de communes (=CODECOM)	PAP	Porte à Porte
Citéo	Eco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et du papier	PAV	Point d'Apport Volontaire
CSR	Combustible Solide de Récupération	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	REOM	Redevance d'ENlèvement des Ordures Ménagères
DDS	Déchets Diffus Spécifiques, couramment appelés "déchets chimiques"	REP	Responsabilité Elargie des Producteurs
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	RSHV	Recyclables Secs Hors Verre (correspond au contenu du sac jaune)
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets des déchetteries)	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
		UVE	Unité de Valorisation Energétique